

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2 DECEMBRE 2021**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi deux décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 26 novembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à Le Rok -Espace Filature à Panazol, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président. Rémy VIROULAUD, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA (*à partir de la délibération 5.1*), M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON (*à partir de la délibération 1.8*), M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN (*à partir de la délibération 8.2*), Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND (*à partir de la délibération 4.1*), M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELIDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC (*à partir de la délibération 3.1*), Mme Isabelle MAURY (*à partir de la délibération 2.1*), M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE (*à partir de la délibération 4.1*), Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD (*à partir de la délibération 1.8*), Mme Anne-Marie COIGNOUX, M. Vincent JALBY (*à partir de la délibération 11.1*).

Absent excusé représenté par un suppléant :

M. Serge ROUX est représenté par Mme Véronique BARINOTTO

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC (*à partir de la délibération 3.1*)

Absents :

M. Gilles TOULZA (*jusqu'à la délibération 4.2*), M. Vincent JALBY (*jusqu'à la délibération 10.2*), Mme Delphine MOULIN (*jusqu'à la délibération 8.1*), M. François POIRSON (*jusqu'à la délibération 1.7*), Mme Nadine BURGAUD (*jusqu'à la délibération 1.7*), M. Michel CUBERTAFOND (*jusqu'à la délibération 3.1*), Mme Geneviève LEBLANC (*jusqu'à la délibération 2.2*), Mme Isabelle MAURY (*jusqu'à la délibération 1.14*), Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE (*jusqu'à la délibération 3.1*), Mme Shérazade ZAITER (*jusqu'à la délibération 2.2*)

1. FINANCES, BUDGET

1.1 Débat d'orientations budgétaires pour 2022 - Budget principal et budgets annexes

Le conseil communautaire prend acte du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2022.

1.2 Dotation de solidarité communautaire - Modalités de répartition et fixation de l'enveloppe 2021

Le conseil communautaire décide de donner son accord à la répartition de cette dotation sur la base des critères suivants :

- l'insuffisance du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI,
- l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- la garantie pour chaque commune d'une enveloppe de DSC n au moins égale à la DSC perçue en n-1;

de porter à 496 767 € l'enveloppe de la DSC pour 2021, et de valider la répartition de cette dotation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.3 Budget annexe des transports - Ajustement Autorisation de programme / Crédits de paiements (AP/CP)

Le conseil communautaire décide de modifier l'autorisation de programme concernée et crédits de paiement et autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.4 Budget principal - décision modificative N°2

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°2

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.5 Budget annexe transport - décision modificative n°2

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.6 Budget annexe assainissement - décision modificative n°2

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.7 Budget annexe centre de recyclage - décision modificative n°2

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.8 Utilisation de la régie d'avance de la direction des finances au profit des budgets annexes

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à recourir à cette régie d'avance et de procéder au remboursement par les budgets annexes des sommes engagées sur le budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.9 Garantie d'emprunt pour le logement social - Scalis - opération "Villa Ranson" acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements rue Casimir Ranson à Limoges - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 125901

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 501 858 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.10 Garantie d'emprunt pour le logement social - Limoges Habitat - opération "Résidence Montjovis" réhabilitation/restructuration de 128 logements 82-84-86 avenue Montjovis à Limoges - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 127431

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 8 160 283 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.11 Garantie d'emprunt pour le logement social - Limoges Habitat - opération "Résidence Villaris" réhabilitation de 6 logements 45 avenue Montjovis à Limoges - contrat du Crédit Coopératif

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 352 600 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.12 Garantie d'emprunt pour le logement social - Limoges Habitat - opération "Résidence Le Domaine des Sources" construction de 3 logements rue Simone Veil à Condat-sur-Vienne - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 125959

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 309 449 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.13 Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "Le Château" acquisition-amélioration de 4 logements rue Saint-Eloi à Chaptelat - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 123523

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 368 619 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.14 Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "Les Jardins de Panazol" acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 38 logements rue Pierre Guillot à Panazol - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 125548

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 3 604 760 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Accord cadre relatif à des prestations d'amélioration des conditions de travail - 6 lots - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Concession de logement pour nécessité absolue de service - Modification de la délibération n° 14.1 du 28 mai 2009

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à prendre une décision individuelle d'attribution de logement au profit du Directeur de cabinet qui prendra la forme d'un arrêté nominatif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. FONCTIONNEMENT

3.1 Projet éducatif international "Odyssée"

Le conseil communautaire décide d'approuver la participation de Limoges Métropole dans le cadre de ce projet pour l'année scolaire 2021/2022, à hauteur de 6 300 € TTC et autorise le Président à signer une convention avec la DRAC, la DSDEN 87 et l'association Héritage & Civilisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Aide à la location d'immeuble – à l'Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) HESTIA ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le conseil communautaire décide d'autoriser la signature d'une convention avec cette entreprise pour l'attribution d'une subvention équivalente à 20% des dépenses hors taxes de loyer pour la période éligible, et ne dépassant pas un montant maximum de 2 945,75 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.2 Aide à l'investissement immobilier d'entreprise à la SAS IMMO LAB, pour le compte des sociétés TRANSHYDRO et 2MO DISTRIBUTION

Le conseil communautaire décide d'accorder une subvention équivalente à 14 % des dépenses d'investissement immobilier éligibles et ne dépassant pas un montant maximum de 150 000 €, à la SAS « IMMO LAB » pour le compte de ces deux sociétés et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. ESTER

5.1 Opération concédée à la Société d'équipement du Limousin parc d'Ester - Compte-rendu financier de l'année 2020

Le conseil communautaire décide d'approuver ce compte-rendu financier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Guillaume GUERIN
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Fabien DOUCET
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Emilie RABETEAU
M. Vincent LEONIE
Mme Julie LENFANT
Mme Samia RIFFAUD
M. Rémy VIROULAUD
M. Ludovic GERAUDIE

6. GESTION DES ZONES HORS ESTER

6.1 Parc d'activités de l'Aqueduc (Peyrilhac) - Cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur Mathieu LABROUSSE, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le conseil communautaire décide d'accepter cette offre pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 1 410 m² environ et de donner un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 15 € HT le mètre carré, soit 21 150 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.2 Parc d'activités Limoges Nord (Limoges) – ZAC nord 3 – Cession d'une parcelle de terrain à la Société civile immobilière PUYBARET 87

Le conseil communautaire décide d'accepter l'offre de cette société pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie bornée de 82 m² et de donner un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 15 € HT le mètre carré, soit 1 230 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

7.1 Restitution de l'abondement de Limoges Métropole au fonds de solidarité et de proximité mis en œuvre par la Région Nouvelle Aquitaine et la Banque des Territoires

Le conseil communautaire décide d'approuver le reversement intégral à Limoges Métropole, par Initiative Nouvelle Aquitaine, des 420 000 € correspondant à cet abondement pour mettre en œuvre d'autres actions économiques au profit des entreprises de son périmètre et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.2 Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail de Boisseuil, Feytiat, Limoges, Couzeix, Le Vigen et Panazol pour l'année 2022

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable pour cette dérogation, les dimanches 4 septembre et 27 novembre 2022.

ADOPTE

A voté contre :

M. Gilbert BERNARD

8. GRANDS EQUIPEMENTS

8.1 Modalités d'occupation temporaire à titre payant des parkings du vélodrome, du centre aquatique et du Zénith

Le conseil communautaire décide d'approuver les 3 conventions types encadrant ces modalités d'occupation temporaire ainsi que la grille tarifaire relative au montant des redevances de chaque équipement et autorise le Président à signer les conventions d'occupation à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8.2 Désignation de représentants de Limoges Métropole au sein de la conférence régionale des sports et de la conférence des financeurs du sport

Le conseil communautaire décide d'approuver la participation de Limoges Métropole au sein de ces deux conférences et désigne

- pour la conférence régionale des sports :

- Mme Sylvie ROZETTE en tant que représentante titulaire et
- M. Fabien DOUCET en tant que représentant suppléant

- pour la conférence des financeurs du sport :

- M. Fabien DOUCET en tant que représentant titulaire et
- Mme Sylvie ROZETTE en tant que représentante suppléante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8.3 Modification de la grille tarifaire 2022 pour le centre aquatique l'Aquapolis

Le conseil communautaire décide d'appliquer l'indexation tarifaire à la hausse, d'acter l'ensemble des nouveaux tarifs pour permettre de développer l'activité du centre-aquatique et d'appliquer cette grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8.4 Communication relative au rapport d'activités 2020 dans le cadre de la concession de service public de l'Aquapolis

Le conseil communautaire prend acte de ce rapport pour l'année 2020.

9. NUMERIQUE

9.1 Aide au développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Gence

Le conseil communautaire décide de donner son accord au versement de ce fonds de concours de 550,30 € et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec cette commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. PROPRETE URBAINE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

10.1 Contrat avec l'éco-organisme Alcome pour une gestion améliorée des mégots de cigarettes illégalement abandonnés dans l'espace public

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'une collaboration avec cet éco-organisme, pendant la durée de son agrément et autorise le Président à signer le contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10.2 Contrat de reprise des plastiques de déchèterie en vue de leur valorisation

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette reprise avec la société Reviplast pour une durée de 4 ans maximum et autorise le Président à signer le contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. CYCLE DE L'EAU

11.1 Représentation de Limoges Métropole au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Allois

Suite au décès de M. Christian Grenier, le conseil communautaire procède au vote au scrutin secret.

- M. LAGAUTERIE est élu au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de représentant titulaire de Limoges Métropole pour siéger au comité syndical du SIAEP des Allois en lieu et place de M. Christian GRENIER
- Mme POCHAT-COTILLOUX est élue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de représentante suppléante en lieu et place de M. Patrick LAGAUTERIE.

12. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE

12.1 Représentation de Limoges Métropole au sein du SIEPAL - Retrait de la délibération n°14.4 du 1er octobre 2021 et élection de représentants

Par délibération du 1^{er} octobre 2021 le conseil communautaire a procédé à de nouvelles désignations au sein du comité syndical du SIEPAL dans le cadre du remplacement de M. Gilles BEGOUT. Il avait été décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret. Or, la combinaison des articles L. 5711-1, L. 5211-7 et L. 2122-7 du CGCT impose le scrutin secret pour ce type d'élection.

Le conseil communautaire décide de retirer la délibération précédente et procède aux nouvelles désignations au scrutin secret :

ADOPTE A L'UNANIMITE

- M. DUCHER est élu au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de représentant titulaire en lieu et place de M. Gilles BEGOUT
- M. MERIGOUX est élu au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de représentant suppléant en lieu et place de M. DUCHER

12.2 Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges (SIEPAL) - Rapport d'activités 2020

Le conseil communautaire prend acte de ce rapport relatif à l'exercice 2020.

12.3 Adoption de la convention opérationnelle d'action foncière entre Limoges Métropole, la commune de Verneuil sur Vienne et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, pour l'ilot de centre-bourg

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention opérationnelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. PLUi ET URBANISME

13.1 Révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Réduction d'un Espace vert d'intérêt paysager (EVIP)

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°6.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.2 Modification n°4 du PLU de Limoges – Suppression du Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) route de Toulouse, création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la route de Toulouse et modification des règlements graphique et écrit

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 4.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.3 Modification n°8 du PLU d'Aureil - Reclassement d'une zone à urbaniser à long terme (2AU) en zone à urbaniser à court terme (1AU) - Passage de deux secteurs 1AU en zones Naturelles et Agricoles et reclassement d'une zone 2AU en zone Agricoles et Naturelles

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 8.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.4 Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solignac – Reclassement d'une partie d'une zone Naturelle (N) en une nouvelle zone Naturelle loisirs (NI)

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n° 1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.5 Modification n°1 du PLU du Palais-sur-Vienne – Reclassement de la zone de développement de loisirs 1AUL en zone UEr (économique à vocation de production d'énergies renouvelables) et modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°5 Ancien site CGEP

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.6 Modification n°5 du PLU de Couzeix – Reclassement d'une zone U5 en une zone Ui et modification de l'OAP n°26 d'Anglard

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.7 Retrait de la délibération n°17.3 du 17 novembre 2020 concernant la prescription d'une procédure de modification n°4 sur la commune de Couzeix afin de reclasser la zone économique Ui en zone à urbaniser (1AU) et de modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Mas de l'Age

Le conseil communautaire décide de retirer cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.8 Modification n°6 du PLU de Couzeix – Agrandissement de la zone Ui et modification de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Mas de l'Age

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 6.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.9 Retrait de la délibération n°17.10 du 17 novembre 2020 du conseil communautaire concernant la mise à l'étude de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Feytiat et la transformation de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en AVAP

Le conseil communautaire décide de retirer cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. AFFAIRES FONCIERES

14.1 Transfert d'office dans le domaine public routier communautaire des rues Turgot et Montesquieu situées sur la commune de Condat-sur-Vienne

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable et de procéder à ce classement d'office dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.2 Convention de partenariat de gestion entre la commune de Bonnac-la-Côte et Limoges Métropole dans le cadre des mesures compensatoires

Le conseil communautaire décide d'approuver les termes de cette convention de partenariat d'une durée de 30 années entières et consécutives à compter de la date de l'accomplissement des formalités la rendant exécutoire et autorise le Président à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.3 Acquisition d'une parcelle de terrain située à Limoges, rue du Grand Theil - Propriété de la Ville de Limoges

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, de cette parcelle de terrain d'une surface de 724 m² environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.4 Acquisition d'une parcelle de terrain située à Peyrilhac, 1 rue des Souterrains - Propriété de Monsieur Aimé Lachaume

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 500 €, d'une parcelle de terrain d'une surface de 900 m² environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.5 Acquisition d'une parcelle de terrain située à Feytiat, rue Antoine Bournazaud - Propriété de Monsieur Aurélien Bessaudou

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 183 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.6 Acquisition de parcelles de terrain située à Verneuil-sur-Vienne - Propriété de l'indivision Leman

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 6 000 €, de trois parcelles de terrain d'une superficie totale de 17 380 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. LOGEMENT SOCIAL

15.1 Retrait partiel de la délibération n°20.2 - Autorisation d'engagement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'Opération de restauration immobilière (ORI)

Le conseil communautaire décide:

- de retirer partiellement cette délibération en ce qu'elle approuve le dossier d'enquête publique préalable à la DUP et autorise le Président à solliciter le Préfet pour la mise à l'enquête publique du présent dossier en vue de l'obtention de la DUP de l'ORI au profit de Limoges Métropole,
- d'approuver le dossier d'enquête publique corrigé préalable à la DUP,
- d'autoriser le Président à solliciter le Préfet pour la mise à l'enquête publique de ce dossier corrigé en vue de l'obtention de la DUP de l'ORI au profit de Limoges Métropole

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.2 Participation financière à la réalisation de logements sociaux par l’Odhac - Opération « Avenue du Général Leclerc » à Limoges

Le conseil communautaire décide d’approuver le versement de la somme de 65 000 € pour cette opération, et autorise le Président à signer une convention de financement avec l’Odhac.

ADOPTE A L’UNANIMITE

N’ont pas pris part au vote

M. Ludovic GERAUDIE

M. Gilles BEGOUT

M. Olivier DUCOURTIEUX

15.3 Participation financière à la réalisation d’un logement social en acquisition-amélioration par l’Odhac- Opération "12 rue de la République" à Isle

Le conseil communautaire décide d’approuver le versement de la somme de 5 000 € pour cette opération et autorise le Président à signer une convention de financement avec l’Odhac.

ADOPTE A L’UNANIMITE

N’ont pas pris part au vote

M. Ludovic GERAUDIE

M. Gilles BEGOUT

M. Olivier DUCOURTIEUX

15.4 Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération « Les Taillis » Rue des Chênes à Couzeix

Le conseil communautaire décide d’approuver le versement de la somme de 14 000 € pour cette opération et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L’UNANIMITE

15.5 Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération Rue Montaigne à Condat-sur-Vienne

Le conseil communautaire décide d’approuver le versement de la somme de 39 000 € pour cette opération, et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L’UNANIMITE

15.6 Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération « Le Hameau d’Imbourdeix » à Feytiat

Le conseil communautaire décide d’approuver le versement de la somme de 28 000 € pour cette opération, et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L’UNANIMITE

15.7 Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération « Les Bessières » à Boisseuil

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 73 500 € pour cette opération, et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.8 Participation financière à la résidentialisation de logements sociaux par Limoges Habitat – résidence Montjovis à Limoges

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 127 500 € pour ce projet et autorise le Président à signer une convention de financement avec Limoges Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Jean-Luc BONNET

Mme Martine BOUCHER

Mme Sarah GENTIL

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Samia RIFFAUD

16. RENOUVELLEMENT URBAIN

16.1 Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) – Projet d'écoquartier des Portes Ferrées - Convention constitutive de groupement de commandes entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges et composition de la commission d'appel d'offres - Maîtrise d'œuvre et coordination Sécurité et protection de la santé (SPS) pour l'aménagement des espaces publics

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes,
- d'approuver la composition de la commission d'appel d'offres spécifique au groupement,
- d'élire, parmi les membres de la CAO de Limoges Métropole, les représentants de Limoges Métropole qui participeront à la CAO spécifique,
- si le groupement est régulièrement constitué, d'autoriser, en qualité de coordonnateur, le lancement de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la CAO.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

A l'issue du vote auquel il est procédé, sont désignés à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Mme Sarah GENTIL en qualité de représentante titulaire issue de la CAO de Limoges

- M. Bernard THALAMY en qualité de représentant suppléant issu de la CAO de Limoges Métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. POLITIQUE DE LA VILLE

17.1 Participation financière à la réalisation du dispositif Les chemins pour l'emploi porté par le réseau France Active Nouvelle Aquitaine

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention de financement 2022 avec France Active Nouvelle Aquitaine relative à l'octroi d'une aide de 1 200 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17.2 Autorisation pour l'attribution d'une subvention pour soutenir la Banque alimentaire de la Haute Vienne dans ses projets d'investissement

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de cette subvention de 75 000 € et autorise le Président à signer la convention avec la Banque alimentaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. VOIRIE

18.1 Convention d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain située sur le domaine public communautaire

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'autorisation de cette occupation temporaire de l'allée des Boutons d'Or à Feytiat par M. Patrick CHRISTOUX dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.2 Opérations d'archéologie préventives 2022 - Conventions avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive

Le conseil communautaire décide de prendre acte des conventions à intervenir prochainement avec l'INRAP et autorise le Président à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. LOGISTIQUE URBAINE

19.1 InTerLUD : étude sur la logistique urbaine du territoire - convention tripartite

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'accompagnement dans le cadre du programme InTerLUD avec le CEREMA et la société ROZO.

ADOPTE A L'UNANIMITE